

Élections nationales au Luxembourg



C'est quoi les élections nationales?



Lors des élections nationales, 60 député(e)s sont élu(e)s. On dit aussi « élections parlementaires » ou « élections de la Chambre » puisque les député(e)s se réunissent au parlement (à la Chambre des Députés).

Qui peut voter?

(droit de vote actif)

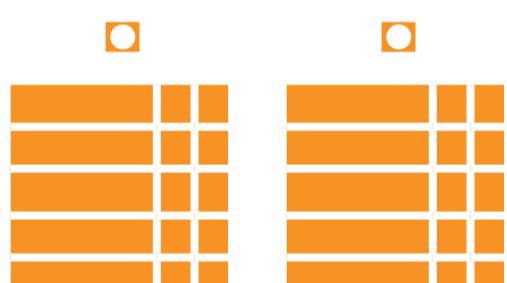


Pour pouvoir voter, il faut

- avoir la nationalité luxembourgeoise,
- avoir au moins 18 ans,
- posséder les droits civils (c'est-à-dire le droit de vote n'a pas été retiré par un juge),

Les citoyens/-ennes âgées de 18-75 ans de nationalité luxembourgeoise doivent aller voter. Les citoyens/-ennes ayant plus de 75 ans peuvent bien sûr continuer à aller voter.

Comment voter?



Le Luxembourg est divisé en 4 circonscriptions électorales (Nord, Est, Centre, Sud).

Les électeurs/-trices votent pour les candidat(e)s qui se trouvent sur la liste de leur circonscription électorale.

Il y a 3 manières de voter:

1. voter pour un parti (une liste) : faire une croix dans le cercle au-dessus de la liste,
2. cumuler: répartir les croix sur différent(e)s candidat(e)s de la même liste,
3. panacher: répartir les croix sur différent(e)s candidat(e)s de listes différentes.

Quand?



14 octobre 2018 de 8h00-14h00. Tous les 5 ans, un nouveau parlement est élu.

Où?



Au bureau de vote:

L'adresse est indiquée dans la convocation.

Qui peut être élu?

(droit de vote passif)



Pour être candidat(e), il faut

- avoir la nationalité luxembourgeoise,
- avoir au moins 18 ans,
- posséder les droits civils (c'est-à-dire le droit de vote n'a pas été retiré par un juge),
- être domicilié(e) au Luxembourg.

Voter par courrier



Il n'est pas nécessaire de voter au bureau de vote. On peut aussi voter par correspondance après avoir fait une demande auprès de l'administration communale ou sur www.guichet.lu:

- électeurs habitant au Luxembourg : au plus tard 25 jours avant les élections,
- électeurs habitant à l'étranger : au plus tard 40 jours avant les élections.

Attention



Le bulletin de vote n'est pas valable si

- il y a plus de votes que de député(e)s à élire,
- il n'y a pas de vote,
- le bulletin de vote est identifiable (p.ex. signe, trait, signature).

Les bulletins non valables ne sont pas pris en compte lors du dépouillement!